

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 avril 2016	N° 2016-247

Convocation du 22 avril 2016

Aujourd'hui vendredi 29 avril 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à M. Jacques GUICHOUX
Mme Zeineb LOUNICI à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h30
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h35
M. Patrick BOBET à M. Michel LABARDIN à partir de 13h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h20
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET de 9h45 à 11h25
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h50
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h50
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 10h40
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h25
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h50
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 10h00
Mme Véronique FERREIRA à Mme BOST à partir de 11h30
M. Marick FETOUH à Mme Laurence DESSERTINE à partir 11h45 et à M. Fabien ROBERT à partir de 12h50
Mme Béatrice de FRANÇOIS à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 12h35
Mme Magali FRONZES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h50
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h35
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45 et à M. Pierre HURMIC à partir de 13h10
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h05 et à Mme Chantal CHABBAT à partir de 13h15
M. Alain JUPPE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h50
Mme Andréa KISS à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h35
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h40
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 13h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
M. Benoit RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL à partir de 12h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI de 11h00 à 12h00

M. Clément ROSSIGNOL PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h05

Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 10h00

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h05

M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h30

M. Alain TURBY à M. Michel DUCHENE à partir de 12h25

M. Michel VERNEJOUL à M. Gérard DUBOS à partir de 11h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 avril 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2016-247

Association Arbres et Paysages en Gironde (AP33) - Programme d'actions 2016 : aménagement et valorisation des espaces naturels, agricoles et de la biodiversité sur le territoire de Bordeaux Métropole - Subvention pour une action spécifique - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Présentation de l'association

Arbres et Paysages en Gironde (AP33) est une association loi 1901, créée le 29 novembre 1994, et spécialisée dans la plantation de haies champêtres. Depuis 2005, elle dispose d'un agrément départemental « protection de l'environnement » qui a été renouvelé en 2014.

Elle est membre de l'Association Nationale Française des Arbres et des Haies Champêtres (AFAHC).

L'association est basée sur la commune du Haillan et mène des programmes subventionnés de plantation d'arbres et de haies champêtres sur tout le département, dont quelques uns sur le territoire de la métropole.

Elle compte 4 salariés, dont 3 conseillers techniques, et 141 adhérents.

L'association AP33 assure des actions de sensibilisation et d'information par voie de presse et en collaboration avec des organisations professionnelles, administratives et associatives. Elle accompagne techniquement et administrativement différents acteurs dans la réalisation de projets de plantations de haies : agriculteurs, apiculteurs, propriétaires fonciers, collectivités territoriales (notamment la Région Aquitaine et le département de la Gironde), syndicats, le Centre d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) ou l'Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA ex-CEMAGREF), et Bordeaux Métropole.

Arbres et Paysages en Gironde travaille avec un souci constant de concertation et d'échanges pour élaborer des réalisations qui répondent aux besoins écologiques et humains des territoires.

Le champ d'intervention de l'association concerne principalement les haies champêtres, les bosquets, l'arborisation de terrains, ou encore l'agroforesterie. Ces interventions visent à favoriser la biodiversité et les équilibres biologiques, ainsi que la création ou le confortement de corridors écologiques. Toutes ces actions valorisent les rôles bénéfiques remplis par les haies : effet « brise-vent » (protection des cultures), rôle anti-

érosion (protection des sols), phytoépuration (protection de la qualité des eaux), amélioration du cadre de vie (aménités environnementales), production de bois (bois d'œuvre et de chauffage).

2 - Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

AP33 a reçu les subventions de Bordeaux Métropole au titre de la prise en compte des arbres et des haies, pour un montant total de 35 620 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2012/0354 du 25 mai 2012 - Valorisation du patrimoine arboré des haies sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux et sensibilisation des publics	10 270 €
Délibération n° 2014/0158 du 14 février 2014 - Programme d'actions 2014 - Valorisation du patrimoine arboré des haies sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux	13 000 €
Délibération n° 2015/22504 du 10 avril 2015 - Programme d'actions 2015 - Redonner sa place à l'arbre champêtre sur le territoire de Bordeaux Métropole	12 350 €

3 – Bilan du programme d'actions 2015 :

- Filières courtes et patrimoine arboré : les plants d'origine locale (1ère année)

Les végétaux d'origine locale étant adaptés aux conditions de leur territoire offrent de sérieuses garanties pour la réussite d'une plantation et la reconstitution du patrimoine arboré.

L'objectif est de mettre en place un réseau en partenariat avec les communes de Bordeaux Métropole afin de lancer une dynamique de récolte de graines d'arbres et arbustes champêtres remarquables connus et reconnus par les habitants.

- Gérer le patrimoine arboré existant

Dans le cadre du programme Natura 2000, AP33 a réalisé 3 diagnostics préalables chez des agriculteurs, permettant d'identifier et de définir les travaux pour l'entretien des éléments fixes paysagers :

- état des lieux des haies existantes ;
- cahier d'entretien (nombre d'interventions, dates et matériel prescrit pour les 5 prochaines années ;
- propositions de plantations de haies complémentaires.

4 – Programme d'actions 2016

- Filières courtes et patrimoine arboré : les plants d'origine locale, 2^e année

L'objectif est d'identifier une dizaine de sites de récoltes hébergeant les essences prioritaires identifiées (5 environ, particulièrement caractéristiques et adaptées).

Calendrier indicatif :

Été 2016 : en collaboration avec la Direction de la Nature et celle des Espaces Verts de Bordeaux Métropole, choisir 5 essences cibles pour les récoltes et identifier plus facilement les unités naturelles supports de récoltes

Automne-Hiver 2016 : rencontres avec les communes, et identification des sites de récoltes qui peuvent potentiellement satisfaire aux conditions du label « végétal local », cartographie des sites identifiés

- Agroforesterie sur la Presqu'île d'Ambès : animations et aménagements complémentaires (suite de l'action initiée en 2015)

Situé sur la presqu'île d'Ambès, ce projet concrétisé au printemps 2015 a concerné l'implantation de 579 arbres sur une parcelle agricole de 13,9 hectares en grandes cultures (maïs, tournesol, sorgho, blé).

Calendrier indicatif :

Automne-Hiver 2016 : étude pour la gestion et la mise en place de corridors écologiques périphériques du site expérimental d'Ambès

- Étude d'aménagements de corridors écologiques sur le site Olives de Parempuyre

Afin d'accompagner l'étude en cours de renaturation sur le site Olives, et aider le futur exploitant dans la gestion du site, AP33 propose un diagnostic d'implantation précis et complémentaire des corridors écologiques.

Calendrier indicatif :

Automne 2016 : visites sur site et plan de gestion des haies du site d'Olives pour permettre l'installation des premières haies.

- Cahiers des charges « entretien des haies » en zone Natura 2000 (suite de l'action initiée en 2015)

Les mesures agroenvironnementales à enjeu climatique (MAEC) constituent une incitation pour les agriculteurs, à recourir ou à maintenir des pratiques favorables à la biodiversité. Ces mesures concernent exclusivement des secteurs inclus dans, ou à proximité, des zones Natura 2000.

Calendrier indicatif pour deux exploitations agricoles :

Automne-Hiver 2016 : visites sur site et plan de gestion des haies

5 – Le budget prévisionnel 2016 de l'action se décompose ainsi :

Il est à noter que la diminution de 14,90 % de cette demande de subvention par rapport à la subvention attribuée en 2015 a été anticipée par l'association. Elle a, en effet, proposé des actions et un budget en conséquence.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2016 (€ H.T.)				
DÉPENSES		RECETTES		%
Achats		Ressources propres	12 278	30,90
Fournitures non stockables	1 035			
Fournitures d'entretien et de petit équipement	518	Région ALPC	11 103	27,90
		Département de la Gironde	3 106	7,80
Services extérieurs		Bordeaux Métropole	10 500	26,40
Locations	1 708			
Entretien	647	Adhésions	2 800	7,00
Assurances	674			
Autres services extérieurs				
Honoraires	414			
Déplacements, missions	802			
Frais postaux et télécommunication	544			
Services bancaires	78			
Divers	78			
Impôts et taxes	543			
Charges de personnel	31 503			
Frais généraux	1 243			
Total dépenses	39 787	Total recettes	39 787	100

Les dépenses de personnel représentent 79% du budget prévisionnel, et la participation métropolitaine compte pour 42% de l'ensemble des participations publiques sollicitées.

L'association Arbres et Paysages en Gironde répond aux critères d'aides financières définis par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 « Projets Nature-Proposition d'un dispositif communautaire d'aide financière et technique aux porteurs de projets ».

- **Intérêt métropolitain** : développement du réseau de haies champêtres sur le territoire métropolitain
- **Ouverture ou service rendu au public**
- **Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages** : biodiversité, en zones agricoles et naturelles.
- **Cofinancements** : Département de la Gironde (7,8%), Région Aquitaine (27,9%).

Ainsi, la participation métropolitaine s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 10 500 €.

6 – Modalités de versement de la subvention

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

7 – Obligations de l'organisme subventionné

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi, il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2017, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets Nature.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE cette opération entre dans le cadre des objectifs du projet métropolitain valorisant, non seulement les espaces naturels et agricoles existants mais prenant aussi en compte l'ensemble du territoire, la reconquête de la nature en ville.

DÉCIDE

Article 1 : une subvention pour une opération spécifique de 10 500 € est attribuée à l'association Arbres et Paysages en Gironde au titre de son « programme d'actions 2016 : aménagement et valorisation des espaces naturels, agricoles et de la biodiversité ».

Article 2 : monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2016 en section de fonctionnement, chapitre 65, article 6574, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 avril 2016

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 31 MAI 2016</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH</p>
---	---